

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 février 2025

Objet
N° 25/01/09
Don en solidarité avec la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Madame Maryvonne ALVARD

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER et Madame Audrey PENIN

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Vallorcine tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500.00€ à la Croix Rouge, sise :
Croix Rouge Française
Don des entreprises
98 ru Didot
75694 PARIS cedex 14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **CONTRIBUE**, dans un esprit de solidarité, à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte,
- **APPROUVE**, en ce sens, un don d'un montant de 500.00€ à la Croix Rouge
- **HABILITE M.** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

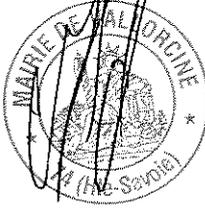
Publié le

ID : 074-217402908-20250211-25_01_09-DE



Ainsi fait et de
Au registre survent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches